REUNION ANNUELLE CANTON DE TRELON





ANOR 21 mai 2013

Direction de la Voirie Départementale Subdivision de Trélon Le Département aménage nos routes

Nord Liberté Mobilité lenord.fr



Ordre du jour:

Travaux réalisés en 2012 (entretien)

Travaux prévus en 2013 (entretien)

Opérations du plan (investissement)

Travaux de mise aux normes des quais bus

Dossier amende de police

Fauchage

Viabilité Hivernale

Le point à temps automatique

Affichage temporaire pour les manifestations

Questions diverses



Travaux réalisés en 2012:

ENDUITS

- -RD 83 EPPE SAUVAGE/MOUSTIFR: 42 164€
- -RD 83 TRELON/FOURMIES: 57 828€
- -RD 42 FERON: 63 137€

COULIS

-RD 83 - FOURMIES: 49 897€

ENROBES

- -RD 83 EPPE SAUVAGE: 103 157€
- -RD 42 FOURMIES (giratoire du fief): 18 039€
- -RD 119 EPPE SAUVAGE: 12 818€
- -RD 951 FERON/GLAGEON: 21 434€



Travaux réalisés en 2012:

TDR

- -RD 951 FERON/GLAGEON: 22 979€
- -RD 220 FERON/GLAGEON: 49 892€
- -RD 83 EPPE SAUVAGE: 10 805€
- -RD 156 ANOR: 5 141€
- -RD 20 FOURMIES: 12 656€
- -RD 42 FERON/FOURMIES: 77 847€

MONTANT TOTAL ENTRETIEN VOIRIE POUR 2012:

547 463€



Travaux réalisés ouvrages hydrauliques en 2012:

-RD 83 - WALLERS EN FAGNE: 31 295€ -RD 83 - EPPE SAUVAGE: 66 241€ -RD 156 – ANOR: 52 720€

Travaux réalisés ouvrages d'art en 2012:

- RD 964 - FOURMIES: 122 890€

MONTANT TOTAL ENTRETIEN OUVRAGES POUR 2012:

273 146€



Travaux prévus en 2013:

ENDUITS

-RD 83 - EPPE SAUVAGE/TOUVENT: 130 000€

-RD 20 - TRELON/FOURMIES: 48 000€

COULIS

-RD 20 - FOURMIES: 54 800€

ENROBES

-RD 951 - WALLERS EN FAGNE: 32 000€

-RD 170 - FOURMIES: 250 000€



Travaux prévus en 2013:

TDR

-RD 220 - GLAGEON: 15 000€

-RD 156 – ANOR: 7 500€

-RD 156 - ANOR: 16 000€

-RD 83 - BAIVES: 21 000€

-RD 951 - FERON/GLAGEON: 37 000€

MONTANT TOTAL ENTRETIEN VOIRIE POUR 2012:

611 300€



Travaux prévus ouvrages hydrauliques en 2013:

-RD 951 - GLAGEON: 50 000€

-RD 951 - GLAGEON: 30 000€

Travaux réalisés ouvrages d'art en 2012:

- RD 964 - FOURMIES: 45 000€

MONTANT TOTAL ENTRETIEN OUVRAGES POUR 2013:

125 000€



Opérations du PLAN (investissement):

RD 133 - AVC 54-1 - WILLIES: travaux en cours

RD 963 - AVG 087 - TRELON: DUP => OK, AF amiables en cours,

marché attribué à Eiffage

RD 83/963 - TRELON (Carnaille): Etude d'environnement en cours

RD 963 - AVC 003-1 - LIESSIES: Etudes en cours

RD 20a – AVI 027 – FOURMIES: Aménagement de la rue des Cattelets

=> Etudes en cours



Travaux réalisés pour la mise aux normes des quais Bus en 2012:

RD 951 - GLAGEON (Eglise): 38 871€

RD 964 – WIGNEHIES (Eglise): 35 508€

TOTAL MISE AUX NORMES DES QUAIS BUS: 74 379€

Travaux Prévus pour la mise aux normes des quais Bus en 2013:

ANOR (la gare et Clémenceau): pas de montant – en cours d'études



DOSSIERS AMENDES DE POLICE:

Date limite d'envoi des dossiers via la Subdivision de Trélon pour le 17 juin 2013

Pièces à fournir obligatoirement:

Un plan de localisation du site à aménager Une photo aérienne du site Une photo en couleur du site concerné Un plan d'aménagement

- entre 1/200 et 1/500 pour un site ponctuel
- entre 1/500 et 1/2000ème avec un profil en travers pour du linéaire



FAUCHAGE:

Rappel des pratiques:

Mai/Juin: une passe de sécurité (largeur de l'outil) et les dégagements de visibilité dans les carrefours et points particuliers

Juillet/Août: passe de sécurité (si nécessaire) fauchage ponctuel des espèces nuisibles (chardons, orties, renouée de japon,...)

Septembre/Octobre: toutes les dépendances (plat, fossés et talus)



VIABILITE HIVERNALE:

Rappel des pratiques:

Le service est organisé selon une hiérarchisation du réseau en fonction de la catégorie de la RD ce qui en découle un niveau de service (délai du retour à une situation normale) tant au niveau du salage que du déneigement.



LE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA):

Rappel des pratiques:

Le PATA permet d'imperméabiliser les chaussées dégradées à cause du faïençage et de la fissuration. Le PATA est l'application d'un bitume avec un gravillonnage (4/6) Un balayage est réalisé après l'application L'application du PATA en agglomération engendre comme pour les enduits une nuisance sonore et provoque du rejet de matériau. Il est envisagé de réaliser en complément des réparations faites en régie, d'appliquer du PATA sur le territoire des communes de Trélon, de Glageon et d'Ohain



AFFICHAGE TEMPORAIRE POUR LES MANIFESTATIONS:

Rappel des pratiques:

Le Président de l'association transmet sa demande à la subdivision au moins un mois avant la date de la manifestation.

Les affichages temporaires ne peuvent être en place qu'au plus tôt 3 semaines avant et doivent être enlevés une semaine après.

En cas de non respect de la procédure (pas demande ou mise en place trop tôt) les agents du Département pourront les démonter



QUESTIONS DIVERSES



- -Radar pédagogique
- -Construction du CER